



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6065

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de la Fédération nationale des foyers ruraux face à la diminution de 16 p. 100 de la subvention pour 1993 qui pourrait être encore accentuée en 1994, ce qui entraînerait certainement une suppression de fonctionnaires mis à disposition. Il lui demande s'il ne juge pas utile, devant l'importance de l'action menée par les foyers ruraux pour le développement local, de maintenir la ligne budgétaire « animation rurale » au niveau du budget primitif pour 1993, chapitre 4323, article 10.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprête à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6065

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3128

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 121